



## SES MISSIONS ? PRÉVENTION ET SANCTION

La brigade verte veille à garder la Ville propre. Elle traque les dépôts sauvages et toutes incivilités liées à la pollution urbaine, et verbalise les infractions. Elle travaille en étroite collaboration avec tous les services et prestataires en charge de la propreté.

## UNE ÉQUIPE DÉDIÉE SUR LA VOIE PUBLIQUE EN VOITURE OU À PIED,

Pour **repérer** les incivilités,  
les **signaler**,  
**verbaliser** et  
**mobiliser**  
les services.



UN NUMÉRO VERT :

Vous constatez une infraction,

**0 800 060 099**

Sur répondeur le week-end



# DES INFRACTIONS VERBALISÉES



**68 €** L'amende\*  
pour jets de mégots sur la  
voie publique ;



**68 €** L'amende\*  
pour avoir laissé des  
déjections animales ou  
humaines sur l'espace  
public ;



**68 €** L'amende\*  
pour dépôts sauvages  
d'ordures ;  
**+ DE 120 € À 1 150 €**  
de frais d'enlèvement\*\*



**68 €** L'amende\*  
pour abandon de biens  
meubles, dépôt de gravats  
sur l'espace public ;  
**+ DE 120 € À 1 150 €**  
de frais d'enlèvement\*\*



**68 €** L'amende\*  
pour jets divers (papiers,  
emballages, bris de  
verre...)  
**+ DE 120 € À 1 150 €**  
de frais d'enlèvement\*\*



**68 €** L'amende\*  
pour avoir effectué sa  
vidange sur la voie  
publique ;  
**+ 600 €**  
de frais de nettoyage\*\*

**STOP AUX  
INCIVILITÉS !**

**PLUS D'INFORMATIONS :**  
[WWW.GREIL.FR/BRIGADE-VERTE](http://WWW.GREIL.FR/BRIGADE-VERTE)

\* Le tarif indiqué correspond à l'amende forfaitaire si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation ; elle sera majorée au-delà de ce délai.

\*\* Outre le paiement d'une amende, les frais d'enlèvement de débris et/ou de nettoyage de l'espace souillé par les déchets et les immondices peuvent être facturés au contrevenant : allant de 120 € pour les petits déchets à 1150 € pour les gros volumes.